



COMMUNIQUÉ

LE CABINET AUGUST DEBOUZY A CONSEILLÉ SEQUOIA CAPITAL DANS LE CADRE DE SON ENTRÉE AU CAPITAL D'UPWAY, QUI CLÔTURE UNE SÉRIE SEED DE 5M€

Corporate - M&A | 07/12/21 | Julien Aucomte Maxime Legourd



Le cabinet August Debouzy a accompagné Sequoia Capital, fonds d'investissements californien de premier plan, dans sa prise de participation minoritaire dans la start-up Upway, spécialiste du vélo électrique reconditionné.

Aux côtés de Global Founders Capital, Sequoia Capital se joint au premier tour de table de la start-up d'un montant de 5M€. Cette levée de fonds porte la valorisation de la société entre 15 et 20M€.

Fondée en 2021 aux Etats-Unis par Toussaint Wattine et Stéphane Ficaja, Upway ambitionne de devenir la solution du reconditionnement des vélos électriques. Les dix salariés de la start-up ont pour mission de remettre en l'état des vélos électriques avant de les remettre en vente au profit de particuliers. Upway entend continuer son développement en se lançant en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique, trois marchés majeurs pour le vélo électrique.

L'équipe August Debouzy était représentée par Julien Aucomte (associé), Laure Khemiri (counsel) Maxime Legourd (avocat senior) et Paola Magrit (avocat) sur les aspects de droit français.
